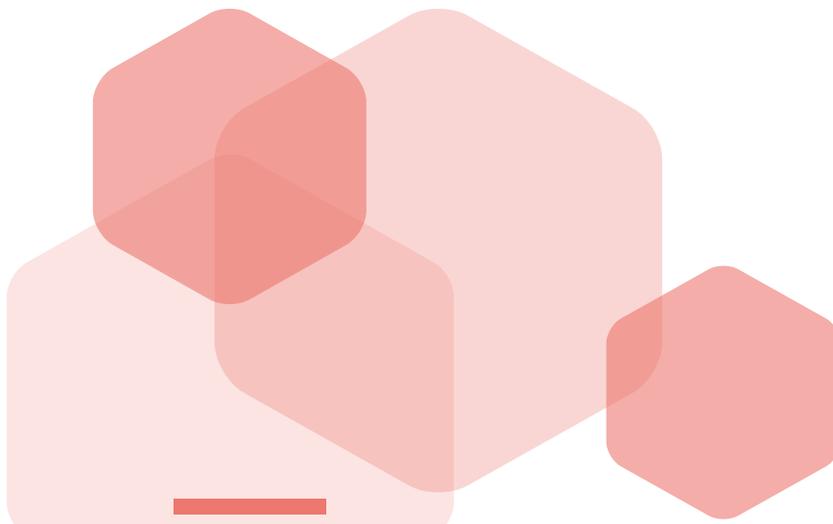




INTÉRÊT GÉNÉRAL
LA FABRIQUE DE L'ALTERNATIVE

POUR UNE MOBILISATION GÉNÉRALE ÉCOLOGIQUE:

DOCTRINE POUR RETROUVER NOTRE ZONE
DE SÛRETÉ ÉCOLOGIQUE



RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....3

**I. LE DÉPASSEMENT DES LIMITES PLANÉTAIRES
NOUS SORT DE LA ZONE DE SÛRETÉ ÉCOLOGIQUE6**

- A. Nous avons déjà franchi plusieurs limites planétaires6
- B. La France est sortie de sa zone de sûreté écologique9
- C. Pas gain de souveraineté sans transformation écologique10
- D. Les politiques néolibérales ne parviennent pas à nous mettre en sûreté..... 11

**II. PEUT-ON DÉFINIR LES SPÉCIFICITÉS
D'UNE ÉCONOMIE DE GUERRE ÉCOLOGIQUE ?13**

- A. Faire face aux menaces majeures de notre temps13
- B. Organiser la mobilisation générale écologique14
- C. Inscrire la mobilisation générale dans l'urgence écologique15

**III. DIX GRANDS PRINCIPES
D'UNE MISE EN SÛRETÉ ÉCOLOGIQUE16**

- A. Se projeter sur vingt-cinq ans, soit avant 205016
- B. Planifier par l'État et associer les collectivités locales16
- C. Organiser la planification démocratique17
- D. Allier obligations collectives et nouveaux droits.....19
- E. Une boussole économique indépendante de la croissance ou de la décroissance du PIB.....21
- F. Définir les gagnants et les perdants de la transformation écologique22
- G. Anticiper les renouvellements d'emplois, les créations et les reconversions23
- H. S'émanciper du carbone par la réindustrialisation écologique 24
- I. Organiser la transformation agroécologique..... 24
- J. Initier une géostratégie de guerre écologique.....25

CONCLUSION : MAINTENANT OU JAMAIS27

Pour citer cette note :

Intérêt général, « [Pour une mobilisation générale écologique : doctrine pour retrouver notre zone de sûreté écologique](#) », note #30, janvier 2024.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Nous sortons de notre zone de sûreté écologique. L'environnement stable dans lequel nous venons de passer les 11 000 dernières années n'est pas éternel : il est conditionné au fait de respecter des limites planétaires, ces frontières d'un « espace opérationnel sûr » de l'humanité. **Dépasser ces limites nous livrerait à une instabilité permanente,** au déclin des écosystèmes tels que nous les connaissons et à des conséquences néfastes sur les sociétés humaines qu'ils supportent. Pour une grande partie de l'humanité, le risque est existentiel. Les connaissances scientifiques actuelles montrent que 6 des 8 limites planétaires identifiées – le climat, les écosystèmes naturels, les paysages fonctionnels, le cycle de l'eau, le cycle de l'azote et du phosphore, les aérosols atmosphériques – sont actuellement dépassées. L'organisation des sociétés, en France comme dans le monde, nous a conduits jusqu'à présent à persister hors de notre zone de sûreté écologique. Pourtant, les causes du dépassement de ces limites planétaires, et notamment l'usage inconsidéré d'énergies fossiles, la prédominance des mécanismes de marché et la domination du libéralisme mondialisé, contribuent fortement à nous faire perdre en souveraineté et à nous rendre vulnérables à des pénuries.

Si les transformations écologiques à mener dans chaque secteur commencent à faire consensus, **les politiques actuellement mises en place ne sont pas à la hauteur de l'urgence écologique.** Les menaces à venir et l'ampleur des efforts nécessaires pour y faire face sont sous-estimées. Les bénéfices à long terme de certaines actions écologiques se heurtent à leurs coûts à court terme. Les politiques libérales appliquées en France et dans l'Union européenne, refusant que l'État organise la transformation écologique, rejettent toute contrainte et se bornent à de vagues outils de marché et d'incitations. Inefficace par nature pour une bifurcation rapide, un tel dogme empêche également que cette transformation se fasse de façon juste.

Penser une « économie de guerre » écologique. Historiquement, les mobilisations générales d'un pays suscitées par l'émergence d'une menace d'une gravité majeure se sont matérialisées sous la forme d'une rupture suivie d'un passage en économie de guerre. Lors de ces périodes, le mode d'intervention de la puissance publique auprès du système économique se renverse pour passer d'une intervention circonscrite et limitée à la planification de l'économie par l'État, voire à un interventionnisme direct auprès des entreprises dans certains secteurs d'activité. **Dans ces circonstances, l'État met en place de façon temporaire des obligations et des interdictions de façon étendue,** mais qui ne s'appuient pas nécessairement sur une légitimité démocratique directe. La gravité des menaces que font peser sur nous le changement climatique, l'effondrement de la biodiversité et plus largement la sortie des limites planétaires rend nécessaire d'envisager un passage en « économie de guerre » écologique, c'est-à-dire à une mobilisation générale de notre société, visant à la mettre en sécurité écologique. La métaphore de la guerre décrit évidemment de façon imparfaite la situation dans laquelle nous placent les crises écologiques : une « économie de guerre » écologique doit évidemment se construire en refusant les aspects inacceptables des économies de guerre passées, en particulier le nationalisme politique liberticide et autoritaire qui les accompagnent souvent et leur caractère non démocratique. Au contraire, **les spécificités de l'urgence écologique impliquent que l'économie de guerre écologique se fasse dans le cadre d'un projet émancipateur de justice sociale et de progrès humain, et ce, de façon démocratiquement choisie et organisée.**

Dix principes face à l'urgence. Le temps presse face aux menaces écologiques et les mesures nécessaires sont structurelles et ambitieuses. Pour réussir, **la mobilisation générale écologique devra donc s'accompagner de bénéfices écologiques, sociaux et sanitaires. Face aux devoirs et aux restrictions, elle propose de nouveaux droits et de nouvelles libertés.** En outre, cette « économie de guerre écologique » vise à opérer une transformation permanente vers un nouveau modèle, et non pas à traverser une situation de menace temporaire. L'économie de guerre écologique se construit donc en s'imbriquant avec clarté dans un projet de transformation écologique et sociale émancipatrice, planificatrice, permettant d'assurer les besoins de toutes et tous et économiquement viable à l'échelle d'une société.

Dix grands principes peuvent guider la mise en sécurité écologique de nos sociétés :

- **Projeter une mobilisation qui porte sur les vingt-cinq prochaines années.** Notamment pour contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone planétaire prévue par l'accord de Paris. L'essentiel de la transformation historique qui est devant nous doit donc avoir lieu dans cet intervalle. Le temps presse et une période de vingt-cinq ans est l'horizon d'urgence pour éviter au maximum les catastrophes futures.
- **Assumer un État planifiant le fonctionnement de l'économie.** La réorganisation nécessaire des mécanismes économiques et des modes de production est d'une ampleur telle, et ce sur plusieurs décennies, qu'elle est par nature incompatible avec le laisser-faire économique et les mécanismes de marché, même régulés. Les modes de vie écologiquement soutenablement nécessitent des infrastructures, des investissements et des processus de redistribution qui ne peuvent être mis en place qu'à l'échelle de la collectivité, et par la puissance publique. Cela implique, selon les cas, la prise de contrôle de certaines industries stratégiques, la mise en place de normes et de cahiers des charges légalement contraignants, l'obligation de transparence sur les impacts environnementaux, et des mesures incitatives fortes telles que des subventions sous conditions, des taxes et des mesures protectionnistes, ainsi que l'implication des salariés et de leurs représentants dans les processus de prise de décision.
- **Se donner les moyens d'une planification démocratique aux échelons national et communal.** L'économie de guerre écologique doit s'appuyer sur l'implication des citoyennes et des citoyens et donner l'assurance de sa capacité à donner l'accès à toutes et tous aux biens et services essentiels à une bonne qualité de vie. Dans cette organisation, les communes doivent avoir la charge d'animer les débats destinés à l'identification des transformations nécessaires de chaque territoire. Au niveau national, un organe de planification doit rassembler des comités thématiques regroupant experts, représentants de l'État, branches économiques, syndicats, universitaires et chercheurs, associations, en s'aidant sur des sujets précis d'assemblées de citoyens tirés au sort, afin de proposer au gouvernement des objectifs et des politiques sectorielles d'atténuation et d'adaptation cohérents avec le retour rapide dans les limites planétaires. Les grandes entreprises des secteurs public et privé doivent être contraintes d'ouvrir aux salariés une place plus importante dans les processus de décisions pour limiter l'influence de petits groupes d'actionnaires sur la stratégie de l'entreprise, tout en étendant les droits des syndicats pour qu'ils puissent devenir une force motrice de la transformation écologique des entreprises.
- **Allier obligations collectives et ouverture de nouveaux droits.** La mise en sécurité écologique de nos sociétés entraîne la transformation des modes de vie de l'ensemble des citoyens, même les plus pauvres. Mais elle n'implique pas que ce soit aux plus pauvres de payer le coût de cette transition, bien au contraire. Pour que la transformation écologique se fasse de façon juste, le sujet n'est pas de savoir si des obligations devront être déployées, mais comment celles-ci pourront l'être de la manière la plus juste qui soit en faisant notamment sortir la gestion de la pénurie des lois du marché. Les obligations collectives, des interdictions, des quotas sont des modes d'allocations des ressources qui permettent d'assurer que l'effort soit justement réparti entre tous les citoyens, et notamment que les plus riches d'entre eux n'y échappent pas. Ces obligations indispensables doivent systématiquement aller de pair avec l'ouverture de nouveaux droits, écologiquement soutenablement : pour chaque obligation, mettre en regard l'ouverture d'un nouveau droit qui profite à tous, pour assurer les besoins de base de tous les citoyens et le progrès des conditions de vie pour la part de la population qui n'y a pas accès dans la société actuelle, pourtant tout à fait insoutenablement écologique.

- **Ne se fixer ni croissance ni décroissance du PIB comme boussole.** Une « économie de guerre » écologique ne poursuit ni ne repousse intrinsèquement une croissance globale de la production et de la consommation, elle cesse d'en faire une fin en soi. Entre d'un côté la production des systèmes et des infrastructures indispensables à la construction d'une société écologiquement soutenable et d'un autre côté, des politiques fortes et durables de sobriété énergétique et de consommation de ressources qui impliquent de mettre fin à d'autres activités, il est difficile d'anticiper une augmentation ou une baisse globale du PIB, ni même de secteurs spécifiques. Il est par contre indispensable de cesser de se fixer des objectifs de croissance de la production comme politique publique, et donc d'adapter les financements assurés par l'État à une société qui ne sera peut-être plus en croissance économique.
- **Définir les gagnants et les perdants de la transformation écologique.** Au-delà de bénéfices collectifs, le passage en économie de guerre écologique fera des gagnants et des perdants. Il importe d'assumer que les coûts économiques soient portés par les plus aisés, proportionnellement à leurs capacités à les supporter. Il est essentiel que les gagnants représentent la majorité de la population, et que ce soit celle qui a plutôt été du côté des perdants du modèle libéral jusqu'à présent.
- **Anticiper la création et la reconversion des emplois.** En « économie de guerre » écologique, il sera nécessaire de prioriser le soutien à certaines activités tout en provoquant et accompagnant la reconversion et la fermeture d'autres activités écologiquement insoutenables. Cela implique donc la mise en place de grands plans de formation et de reconversion des travailleurs, en leur permettant de rester dans leur bassin d'emploi actuel lorsqu'ils le désirent, dans des conditions socialement et économiquement justes. Réussir ces fermetures nécessitera de donner aux salariés en charge de ces infrastructures, aux citoyens riverains, aux associations et aux chercheurs compétents la possibilité d'élaborer collectivement un projet de reconversion de leurs activités.
- **Assurer une réindustrialisation écologique.** En se fixant pour objectif principal de sortir, le plus rapidement possible, du pétrole, du charbon et du gaz fossile, et de produire en masse des moyens de transport, de chauffage, des bâtiments, des infrastructures et des moyens de production d'énergie décarbonés (voies ferrées, industries spécifiques, mines, etc.). Cette réindustrialisation écologique ciblée sur les activités écologiquement et socialement utiles va de pair avec l'organisation de la fermeture ou la reconversion rapide des activités écologiquement insoutenables.
- **Organiser une transformation agroécologique rapide, soutenue par des politiques publiques visant à réduire l'impact sanitaire et environnemental du secteur agricole.** Par la préservation et la restauration de terrains agricoles capables de produire une alimentation nettement plus végétale, saine, locale, stockant du carbone dans les sols et résistant aux aléas climatiques.
- **Initier une géostratégie de guerre écologique.** Versant géopolitique de « l'économie de guerre » écologique, la géostratégie de guerre écologique peut être une doctrine diplomatique qui place temporairement la crise écologique au sommet de la hiérarchie des intérêts et enjeux internationaux, conséquence logique du constat qu'une absence de coopération écologique internationale conduirait à une multiplication croissante des violences et des conflits. Une géostratégie écologique a pour but de préparer la paix face aux risques de conflits liés à l'énergie, aux ressources et à des événements climatiques extrêmes occasionnant des famines et des mouvements massifs de population. Sur le même horizon que la mobilisation nationale, une diplomatie de guerre écologique propose une orientation écologique des discussions internationales des vingt-cinq prochaines années, crédibilisée par l'exemplarité d'une France s'étant organisée pour se mettre en sûreté écologique. Elle nécessitera donc de rigoureusement s'aligner sur les engagements internationaux d'effort national et de les renforcer pour prendre en compte les inégalités historiques entre les pays. Les coopérations multilatérales avec les pays en développement doivent permettre de définir des modalités d'aide et de coopération économique et technologique pour qu'ils puissent prendre leur part de l'effort global nécessaire.

I - LE DÉPASSEMENT DES LIMITES PLANÉTAIRES NOUS SORT DE LA ZONE DE SÛRETÉ ÉCOLOGIQUE

« Avec la tendance actuelle de réchauffement climatique et sans adaptation, 80 % des zones agricoles actuelles dans le monde verront leurs rendements baisser d'ici la fin du siècle (dont pour 20 % des baisses allant de -50 à -100 %). »
GIEC, « AR5 Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability », 2014.

« Un million d'espèces (sur 8 millions) sont menacées d'extinction du fait des activités humaines. Dans le monde, 70 % des populations de vertébrés ont déjà disparu ces quarante dernières années. »
IPBES, « Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques », 2022.

« Sans politiques d'adaptation, l'Afrique subsaharienne, l'Asie du Sud et l'Amérique latine pourraient être confrontées à la présence de plus de 140 millions de migrants climatiques internes d'ici 2050. »
Banque mondiale, « Les migrants climatiques : visages humains d'un dérèglement planétaire », 2018.

« Avec la trajectoire de réchauffement mondial actuel, d'ici la fin du siècle en France trois années sur quatre seront plus chaudes que l'été caniculaire de 2022. »
GIEC, « AR6 Climate Change 2021: The Physical Science Basis », 2021.

« En 2022, 4 800 personnes sont mortes en France du fait des fortes chaleurs estivales. »
Joan Ballester *et al.*, « Heat-related mortality in Europe during the summer of 2022 », *Nature Medicine* 29, 1857-1866, 2023.

A. NOUS AVONS DÉJÀ FRANCHI PLUSIEURS LIMITES PLANÉTAIRES

L'humanité vient de passer 11 000 ans dans un environnement globalement stable. Celui-ci représente le seul état du système Terre¹ dont nous sommes certains qu'il puisse supporter la sédentarité et la complexité de nos sociétés humaines. Il est en particulier le seul à permettre le bon fonctionnement d'activités agricoles assurant l'alimentation de milliards d'êtres humains.

Mais cet environnement stable n'est pas un acquis éternel. Plusieurs équipes de recherches ont identifié les limites planétaires² qui délimitent les frontières de « l'espace opérationnel sûr³ » de l'humanité. Dépasser ces limites, c'est embrasser le risque d'une instabilité permanente et subir le déclin des écosystèmes tels que nous les connaissons et des sociétés humaines qu'ils soutiennent. Ces modifications potentiellement brutales et difficilement prévisibles sont susceptibles de compromettre les conditions qui ont permis aux sociétés modernes de se développer jusqu'à présent.

“ Dépasser les limites planétaire, c'est embrasser le risque d'une instabilité permanente et subir le déclin des écosystèmes tels que nous les connaissons et des sociétés humaines qu'ils soutiennent. ”

1. Et notamment la couche la plus externe de notre planète qui s'étend de la base des aquifères au sommet de la couche limite atmosphérique, qui concentre la plupart des activités humaines, et qui est sujette actuellement à des changements rapides et profonds affectant les organismes vivants et leur environnement. Voir IPGP, « système Terre ».

2. Johan Rockström *et al.*, « A safe operating space for humanity », *Nature* 461, 472-475, 2009.

3. Le terme a été forgé par l'équipe de recherche à l'origine du concept de limites planétaires dans Stockholm Resilience Center, « It's all about the safe operating space », 2019.

Certaines techniques et certains modes de vie identifiés par le consensus scientifique, tels que la combustion d'énergies fossiles ou l'artificialisation des sols, multiplient les pressions sur notre environnement et déstabilisent le « système Terre ». Les conséquences concernent l'ensemble de l'humanité, entraînant des risques considérablement accrus de subir des catastrophes naturelles et humaines, avec des intensités variables en fonction du lieu de vie et du niveau de revenus.

Huit limites planétaires sont actuellement identifiées par la littérature scientifique⁴. Chacune d'entre-elles désigne un processus impliqué dans le fonctionnement du « système Terre », sur lequel les activités humaines exercent une pression plus ou moins importante. Si cette pression dépasse un certain seuil, alors ce franchissement peut faire basculer les sociétés humaines hors de leur espace opérationnel sûr. Dépasser les limites planétaires suivantes met ainsi en péril l'environnement stable de l'humanité :

- **Le climat.** La stabilité relative du climat depuis dix mille ans a évité les changements brusques des composantes du système Terre, hors événements ponctuels. Mais depuis 1750, de nouvelles activités humaines, en premier lieu la combustion massive de charbon, de pétrole et de gaz, sont à l'origine d'une hausse de la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Cela entraîne une hausse des températures moyennes à la surface du globe, occasionnant déjà la période la plus chaude sur plusieurs siècles depuis au moins les 100 000 dernières années. Le changement climatique aggrave le risque de survenue et l'ampleur d'événements extrêmes tels que des vagues de chaleur, de fortes précipitations, l'aggravation des sécheresses, la hausse du niveau et l'acidification des mers (voir GIEC, « [Synthesis report of the IPCC sixth assessment report: Summary for Policymakers](#) », 2023).
- **Les écosystèmes naturels.** Des écosystèmes naturels en bon état, et notamment les organismes animaux et végétaux qu'ils contiennent, sont nécessaires pour assurer les grands cycles biogéophysiques planétaires que sont ceux de l'énergie, de l'eau, du carbone et des nutriments. La biodiversité, en plus de contribuer à la beauté du monde et d'exister pour elle-même, assure des fonctions écosystémiques qui contribuent fortement aux activités humaines : pollinisation, protection contre les ravageurs de cultures et les maladies, qualité de l'eau, préservation des sols, protection contre les catastrophes naturelles (inondations, glissements de terrain), santé physique et mentale, etc. Un million d'espèces seraient actuellement menacées d'extinction sur les 8 millions que compte la planète. La principale raison du déclin de la biodiversité est le changement d'usage des terres qui conduit à la réduction des écosystèmes naturels⁵. Au niveau mondial, cette réduction des écosystèmes naturels est principalement due à l'expansion et l'intensification agricole (notamment par la conversion de forêts ou de zones humides en cultures. Elle est également une conséquence de l'artificialisation induite par l'urbanisation et les infrastructures de transport et industrielles (Voir IPBES, « [Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services](#) », 2019).
- **Les paysages fonctionnels.** La préservation de la biodiversité et sa contribution aux sociétés humaines nécessitent également d'assurer la fonctionnalité écologique des espaces artificialisés et dominés par les activités humaines. L'intensification des pratiques agricoles et l'artificialisation des espaces verts urbains mettent à mal l'intégrité écologique et fonctionnelle de ces paysages en supprimant les espaces semi-naturels qui pouvaient y subsister, au détriment de la biodiversité (Voir IPBES, *op. cit.*, 2019).

4. Stockholm Resilience Center, « [Groundbreaking study quantifies safe and just Earth system boundaries](#) », 2023.

5. Outre l'artificialisation des sols et la modification de l'usage des terres et des mers, les principales causes de l'effondrement de la biodiversité dans le monde recensé par l'IPBES, qui fonctionne de manière analogue au GIEC et évalue les connaissances sur les questions écosystémiques, "le GIEC de la biodiversité", sont par ordre décroissant d'importance : l'exploitation directe des organismes (pêche, chasse, braconnage), le réchauffement climatique, les pollutions (pesticides, etc.), et le transport d'espèces exotiques envahissantes.

- **Le cycle de l'eau douce, des eaux de surface et des eaux profondes.** La vitesse du cycle de l'eau fixe une limite à nos prélèvements d'eau douce, dite « eau bleue » des fleuves, des lacs et des nappes phréatiques, au-delà de laquelle la ressource ne peut plus se reconstituer. La surexploitation de ces eaux perturbe le fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés, par exemple en entraînant un assèchement estival. Le niveau d'humidité des sols, dite « eau verte » peut également être déstabilisé par les effets du changement climatique sur l'eau douce et les modifications d'usage des sols.
- **Les cycles du phosphore et de l'azote.** L'usage d'engrais chimiques dans l'agriculture a conduit à augmenter considérablement la quantité d'azote et de phosphore en circulation dans les sols et les écosystèmes. Ce surplus entraîne l'eutrophisation, c'est-à-dire la suraccumulation de nutriments, des cours d'eau, des lacs, des estuaires, et des zones côtières. Ce mécanisme provoque à son tour la croissance excessive de plantes marines et d'algues, et l'asphyxie d'écosystèmes aquatiques fluviaux et côtiers lorsque cette biomasse en excès est ensuite décomposée.
- **Les aérosols atmosphériques.** Les aérosols sont des particules solides ou liquides en suspension dans l'air, dont la présence est due à certaines activités humaines (combustion de bois, charbon, pétrole, gaz, chantiers, activités agricoles) ou certains phénomènes naturels (tempêtes de sable, embruns marins). Ces particules ont un impact majeur sur la formation des nuages, l'intensité des pluies et les cyclones, avec des conséquences sur le cycle de l'eau, la production agricole et le changement climatique. Même si ce n'est pas ce qui les classe parmi les limites planétaires, ces aérosols sont également responsables de 7 millions de décès prématurés par an du fait de la pollution de l'air qu'ils entraînent.

La communauté scientifique s'interroge également sur une neuvième limite, celle de l'introduction d'entités nouvelles dans l'environnement. Les activités humaines industrielles créent en continu de nouvelles substances artificielles, dont certaines polluent ensuite l'environnement : toxiques (dont les polluants organiques persistants et les pesticides), plastiques, perturbateurs endocriniens, médicaments, métaux lourds, etc. Cette pollution a des impacts sur la santé humaine et sur la biodiversité. Certaines de ces substances artificielles sont dites immortelles, c'est-à-dire qu'elles ne se dégradent pas dans l'environnement, alors que d'autres se dégradent très lentement comme le plastique, voire sur des millénaires comme les produits radioactifs.

L'état des lieux des connaissances scientifiques en 2023 montre que 6 des 8 limites planétaires identifiées seraient actuellement dépassées⁶. Nous nous apprêtons à dépasser la septième, liée au climat. Nous sommes donc déjà en train de faire basculer l'écosystème dans lequel nous vivons vers un nouvel état, inconnu et difficilement anticipable – mais très certainement nettement moins hospitalier qu'il n'a été jusqu'à présent – avec une vitesse et à une ampleur inégalée. Nous n'avons donc déjà plus la certitude de conserver un environnement suffisamment stable pour mettre nos sociétés à l'abri du risque de multiplication de catastrophes écologiques.

Les responsabilités et les conséquences du dépassement des limites planétaires ne sont pas égales dans la population mondiale : les générations passées et présentes des pays les plus développés ont historiquement une plus grande responsabilité dans les émissions de gaz à effet de serre tandis que les générations présentes et futures qui subissent les conséquences sont principalement dans les pays des Sud. À cela s'ajoute que l'empreinte écologique et l'exposition aux risques environnementaux sont largement liées au niveau de vie, de même que la capacité à s'adapter aux changements environnementaux, en particulier climatiques.

6. Voir la dernière synthèse des connaissances sur les limites planétaires, par l'équipe qui en est à l'origine : Johan Rockström *et al.*, « Safe and just Earth system boundaries », *Nature* 619, 102-111, 2023.

B. LA FRANCE EST SORTIE DE SA ZONE DE SÛRETÉ ÉCOLOGIQUE



La France face aux limites planétaires⁷

En France et dans le monde, notre incursion hors des limites planétaires menace notre sûreté écologique, ce qui laisse présager des temps incertains aux conséquences néfastes.

Réinsérer nos sociétés à l'intérieur de ces limites est une impérieuse nécessité. Cela implique notamment de diminuer rapidement et drastiquement les destructions de l'environnement dont nous sommes responsables (y compris hors de notre territoire) pour éviter l'accumulation croissante de crises écologiques. Ce que cela nécessite fait maintenant largement consensus au sein de la communauté scientifique : réduction massive et rapide de nos émissions de gaz à effet de serre, de l'artificialisation des sols, des émissions de polluants de l'air, des eaux et des sols, etc.

Dans le même temps, il est indispensable d'adapter nos sociétés aux conséquences des franchissements ayant déjà eu lieu ou par anticipation de ceux à venir : éloignement et protection des bâtiments des zones inondables face à la montée des eaux, protection de la population face aux conséquences sanitaires des vagues de chaleur, transformation des modes de production agricoles pour limiter les baisses de l'approvisionnement alimentaire, préparation à l'accueil de réfugiés climatiques, etc. (Voir les trois notes publiées par Intérêt général sur les enjeux d'adaptation face aux crises écologiques et notamment Intérêt général, « [Gouverner en situation de crises écologiques](#) », note #24, juillet 2022).

7. Voir CGDD, « [La France, face aux neuf limites planétaires](#) », 2023. Dans ce rapport, le CGDD évalue la position de la France face à un ancien cadre de présentation des limites planétaires, d'où la présence de 9 limites au lieu de 8, avec des intitulés un peu différents.

Pour le moment, en France comme dans le reste du monde, le compte n'y est pas. Concernant le climat, à l'échelle mondiale, les émissions de gaz à effet de serre n'ont pas encore commencé à diminuer : elles ont au contraire à nouveau atteint des records historiques en 2022 à plus de 52 Gt, après la baisse ponctuelle liée au COVID-19⁸. En France, nous réduisons trop lentement l'empreinte carbone par personne, c'est-à-dire en comptabilisant les émissions locales et celles importées d'autres pays inclus. Celle-ci diminue de -1,5 % par an en moyenne sur ces dix dernières années⁹, alors qu'il serait nécessaire de les diminuer de l'ordre de -5 % à -10 % par an pour contribuer à la neutralité carbone mondiale et respecter nos engagements pour 2050. Concernant la biodiversité, à l'échelle planétaire, la déforestation continue de progresser voire de s'accroître. En France, notre propension à détruire la biodiversité ne diminue que très faiblement, que ce soit sous l'angle de l'artificialisation des sols ou de l'usage intensif de pesticides et d'engrais de synthèse¹⁰. Concernant les pollutions, malgré une amélioration globale de la qualité de l'air depuis 40 ans, la pollution de l'air est encore responsable de 40 000 décès prématurés chaque année rien qu'en France métropolitaine¹¹ – et 7 millions dans le monde, soit un décès sur huit. Les batailles autour de la répartition de l'eau s'accroissent chaque été tandis que les algues vertes, résultats de pollutions à l'azote et au phosphore, font partie du quotidien sur les plages du littoral de l'ouest de la France, ou encore des sargasses sur les littoraux antillais. Par ailleurs, notre adaptation aux crises écologiques à venir est encore largement superficielle ; par exemple, de nouveaux logements se construisent et s'achètent chaque année sur des littoraux pourtant promis à devenir inondables d'ici moins de 30 ans¹².

C. PAS GAIN DE SOUVERAINETÉ SANS TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE

65 % de notre consommation d'énergie finale provient des fossiles : pétrole, gaz et charbon¹³. En plus d'être à l'origine de l'essentiel des émissions de gaz à effet de serre territorial de la France, la nécessité d'un approvisionnement massif et régulier en pétrole et en gaz fossile nous rend vulnérables aux pays, souvent autoritaires, qui nous les fournissent. Au vu des difficultés croissantes rencontrées pour extraire ces ressources¹⁴, des tensions géopolitiques croissantes et de l'organisation des pays producteurs en conséquence, un risque supplémentaire de rupture de cet approvisionnement renforce notre vulnérabilité. Conséquence concrète : le coût d'accès à ces énergies, aujourd'hui indispensable au fonctionnement de nos sociétés a explosé, faisant doubler le déficit commercial de la France en 2022¹⁵.

Malgré cela, en pleine crise géopolitique ukrainienne, la totalité de la classe politique a voté à l'été 2022 la baisse du prix des carburants routiers ainsi que du gaz et du fioul pour le chauffage pour l'ensemble de la population. Si ce vote a été justifié par une préoccupation légitime vis-à-vis des personnes précaires, il révèle surtout un manque de vision stratégique, en se contentant d'une baisse des prix à court terme plutôt que d'un ciblage des aides et de la constitution d'un plan d'urgence pour aider les citoyens menacés à s'émanciper du gaz et du pétrole. Il est pourtant essentiel de s'organiser dès maintenant pour que cette situation ne puisse pas se reproduire et organiser une transformation écologique viable sur le long terme.

8. Voir ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, « Chiffres clés du climat – France, Europe et Monde », 2023.

9. Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, « L'empreinte carbone de la France de 1995 à 2021 », 2022.

10. Cerema, « Portail de l'artificialisation des sols », 2022.

11. Santé publique France, « Impact de pollution de l'air ambiant sur la mortalité en France métropolitaine. Réduction en lien avec le confinement du printemps 2020 et nouvelles données sur le poids total pour la période 2016-2019 », 2021.

12. Callendar Climate Intelligence, « Immobilier et climat. Le marché français face à l'élévation du niveau de la mer », 2022.

13. Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, « Chiffres clés de l'énergie », 2022.

14. Voir le rapport du Shift Project pour la Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS), ministère des Armées concernant l'approvisionnement de la France en pétrole, par Olivier Rech et Hugo Duterne, « Approvisionnement pétrolier futur de l'Union européenne : état des réserves et prospective de production des principaux pays fournisseurs », 2021 ; et celui concernant l'approvisionnement en gaz, par Matthieu Auzanneau, Guillaume Schneider et Emma Stokking, « Gaz naturel : quels risques pour l'approvisionnement de l'Union européenne ? », 2023.

15. Brice Benjamin, *La sobriété gagnante*, auto-édition, 2022.

À cela s'ajoute une désindustrialisation du pays qui accroît les risques de pénuries et de ruptures d'approvisionnement en biens et services essentiels. À la fois accélérée et visibilisée par la pandémie de COVID-19 de 2020-2021, cette désindustrialisation est à l'origine depuis des décennies d'une large perte d'emplois qualifiés, rémunérateurs et potentiellement porteurs d'une utilité sociale et écologique. Elle empêche de maîtriser les processus de production et donc d'en organiser la transformation écologique. Cette perte de souveraineté concerne également l'agriculture, avec des impacts sur la souveraineté alimentaire. La crise liée à l'agression de l'Ukraine et l'explosion des prix alimentaires en Europe nous rappelle que les engrais chimiques agricoles nécessitent des énergies fossiles et sont largement importés. L'élevage intensif et les quantités de viande consommées sont dépendants d'importations massives de soja et de céréales. Alors qu'une agriculture locale et biologique associée à une diminution des cheptels permettrait de réduire les impacts de la production alimentaire sur la planète, les pratiques liées aux usages productivistes sont donc non seulement problématiques d'un point de vue écologique, mais aussi géostratégique.

La sortie planifiée et rapide du pétrole, du charbon et du gaz au profit de la réduction de la consommation d'énergie et du passage à des énergies décarbonées produites en Europe est non seulement un impératif vital pour nous mettre en sûreté écologique, mais elle représente aussi la possibilité de gagner en souveraineté¹⁶. S'il ne faut pas négliger les risques de dépendance aux métaux entraînés par la transformation écologique, notamment dans la production industrielle ou dans les énergies renouvelables ou nucléaires (Intérêt général, « [Planifier un système électrique au service d'impératifs sociaux, écologiques et démocratiques](#) », note #22, février 2022), ils demeurent même après la sortie des énergies fossiles d'ampleur nettement moindre que notre dépendance actuelle aux énergies fossiles¹⁷.

D. LES POLITIQUES NÉOLIBÉRALES NE PARVIENNENT PAS À NOUS METTRE EN SÛRETÉ

Les transformations écologiques à mener dans chaque secteur font maintenant globalement consensus, grâce aux synthèses des connaissances produites par le GIEC et l'IPBES, et en France, aux enseignements largement semblables des scénarios de transition écologique récemment produits par RTE, l'ADEME, négaWatt, et The Shift Project. Cette adhésion s'étend désormais à la plupart des organisations politiques au sein desquelles promouvoir l'usage des transports en commun et du vélo, favoriser la rénovation thermique des bâtiments ou l'usage de pompes à chaleur est devenue la norme. Un arc large s'accorde également pour défendre la végétalisation de l'alimentation et la décarbonation des activités industrielles.

Pourtant, les politiques actuellement mises en place ne sont pas à la hauteur de l'urgence écologique. Les annonces ne sont pas suivies d'effet ou trop marginalement. Les causes de cette incapacité à mettre en place des politiques publiques à la hauteur des enjeux et d'obtenir des résultats tangibles sont multiples :

- La sous-estimation des menaces à venir, par méconnaissance des prévisions scientifiques ou par absence de vision de long terme, et de l'ampleur des efforts nécessaires pour y faire face.
- L'écart entre des bénéfices de long terme de certaines actions écologiques et leurs coûts à court terme.
- L'idéologie néolibérale dominant la classe politique, incarnée par un refus d'une intervention directe et massive de la puissance publique.

16. Pierre Charbonnier, [La naissance de l'écologie de guerre](#), Le Grand Continent, 2022

17. L'arrêt de l'approvisionnement en métaux n'implique pas l'arrêt des éoliennes, des panneaux solaires et des batteries qui en dépendent, mais l'arrêt de l'accès à de nouveaux appareils. Les métaux sont également recyclables en partie, contrairement au pétrole et au gaz brûlés, et on peut aussi réaliser des stocks à faible coût.

Les gouvernements néolibéraux refusent par principe la mise en place de politiques réellement contraignantes pour les entreprises ou les citoyens. Dans sa déclinaison ordolibérale, la puissance publique a pour mission d'organiser les marchés, quitte à détourner par exemple ses outils fiscaux dans le seul objectif d'appuyer les profits et l'activité des entreprises sans contrôle ni contraintes¹⁸. **Les politiques environnementales mises en place reposent quasi exclusivement sur une régulation timide et superficielle des mécanismes de marchés, de légères taxations et surtout des subventions non opposables aux entreprises et timorées aux particuliers.** Les conséquences de telles politiques empêchent d'organiser une transformation écologique efficace et juste :

- Elles laissent de côté les plus pauvres quand la seule taxation permet aux riches de s'acheter le droit de polluer. Les plus précaires se retrouvent enfermés dans un cercle vicieux par une hausse des prix rendant leurs moyens de chauffage, de transport ou d'alimentation de plus en plus onéreux. Apparaît alors une situation de dépendance forcée à des activités de plus en plus chères, sans moyen de s'en extraire. Les citoyens n'ont pas les mêmes facilités que les entreprises pour anticiper le renchérissement du coût d'une activité qui n'est jamais parfaitement protégée par des mécanismes de compensation insuffisants, quand ils existent. Paradoxalement, les politiques néolibérales enferment donc les plus pauvres à des activités écologiquement insoutenables.
- Elles surestiment la capacité d'intégration de l'ensemble des enjeux environnementaux dans le fonctionnement des marchés. Si l'impact climatique d'un produit spécifique via la quantification des émissions de gaz à effet de serre est déjà complexe au-delà des émissions directes, lesdits marchés sont encore loin d'intégrer les enjeux d'adaptation ou d'atténuation d'autres impacts écologiques. Alors qu'il est déjà difficile d'estimer le coût des pollutions directes, cela suppose d'arriver à évaluer le coût de toutes les urgences écologiques, comme la destruction de la biodiversité, la protection des sols ou le bon fonctionnement du cycle de l'eau. Ces enjeux relèvent d'ailleurs de logiques de biens communs, opposés aux logiques de marché (Intérêt général, « [Des pollutions, dépollution ! Épisode III : Dix principes pour désempoisonner le monde](#) », note #10, décembre 2020).
- Elles laissent perdurer le mythe du signal-prix. Celui qui suppose que la consommation d'un bien diminue si son prix augmente. Mais si cette augmentation est trop faible, les ménages les plus riches ne changent pas de comportement. En outre, si la hausse est générale pour un même type de produits, rien n'implique que les quantités consommées diminuent. En outre, le seul signal-prix ne permet pas d'anticiper les pénuries et de planifier la transformation écologique de l'économie. Il empêche également l'application des mesures de sobriété ou de substitution lorsque celles-ci nécessitent une préparation de long terme¹⁹. Enfin, en raison de la financiarisation des marchés des matières premières par exemple, le prix est aujourd'hui rarement un indicateur fiable de la rareté d'un produit ni de sa valeur d'usage et encore moins de son impact écologique.
- Elles impliquent une complexité de mise en place telle qu'elles rendent quasi impossible une élaboration démocratique²⁰.

“ Les gouvernements néolibéraux refusent par principe la mise en place de politiques réellement contraignantes. ”

18. Anne-Laure Delatte, *L'État droit dans le mur – Rebâtir l'action publique*, Fayard, 2023.

19. Jean-Marc Jancovici, « Quel sera le prix futur du pétrole ? », *jancovici.com*, 2012.

20. Le système de quotas carbone européen en est l'exemple le plus criant.

II - PEUT-ON DÉFINIR LES SPÉCIFICITÉS D'UNE ÉCONOMIE DE GUERRE ÉCOLOGIQUE ?

« Face au double défi du changement climatique et de la dépendance aux énergies fossiles déclinantes que sont le pétrole et le gaz, il s'agit de se placer dans une économie de guerre et d'affecter massivement les ressources là où elles sont efficaces. »

Jean-Marc Jancovici (ingénieur et enseignant), Gazette des communes, octobre 2011.

« *It's not that global warming is like a world war. It is a world war. And we are losing* »/

« *Ce n'est pas que le réchauffement climatique est comme une Guerre mondiale.*

C'est bel et bien une Guerre mondiale. Et nous sommes en train de perdre. »

Bill McKibben (journaliste et auteur), The New Republic, août 2016.

« *Il nous faut une économie de guerre climatique. Comme l'ont fait les États-Unis en 1942 : diriger les capitaux, la main-d'œuvre, les savoir-faire, vers des objectifs stratégiques. Eux, c'étaient fabriquer des bombardiers, des porte-avions, des tanks. Nous, faire basculer l'agriculture, l'énergie, l'industrie, les transports. Mais nos dirigeants ne feront rien de tout ça. Pourquoi ? Parce qu'ils ne veulent pas diriger. Culturellement, psychologiquement, idéologiquement, ils font confiance à la main invisible du marché. »*

François Ruffin (député), France Inter, juin 2020.

A. FAIRE FACE AUX MENACES MAJEURES DE NOTRE TEMPS

Le régime économique et social à mettre en place pour faire face aux menaces majeures auxquelles nous sommes confrontés doit combiner plusieurs caractéristiques : être capable d'organiser une planification efficace, dans un laps de temps court, en assurant une distribution équitable des efforts et en orientant la mobilisation du système productif. L'histoire nous donne à cet égard des exemples de régimes économiques capables de gérer ces compétences : les économies de guerre.

Lors des deux Guerres mondiales, une mobilisation nationale a été organisée par certains États (notamment les États-Unis ou la Grande-Bretagne pour éviter la défaite). Cela a impliqué, pendant les années de guerre, la concentration des efforts et la transformation rapide de l'économie pour produire d'une part, les produits nécessaires à la guerre – armes, munitions, appareils logistiques – et d'autre part, pour assurer autant que possible la production des biens et services répondant aux besoins de base, notamment alimentaires, éducatifs et de santé, de l'ensemble de la population. Il a fallu ainsi mobiliser l'ensemble de la population, construire de grandes usines, produire rapidement des systèmes très spécifiques et mettre fin à des productions jugées superflues, et organiser cela en quelques années à peine. Le tout avec des coûts très conséquents – durant la Seconde Guerre mondiale, cela a représenté pour les États-Unis 188 % du PIB annuel moyen sur les 4 ans de la guerre, financés notamment par la dette et par des impôts exceptionnels sur les plus fortunés²¹.

“ La France peut servir une nouvelle fois de modèle dans le monde en montrant la voie d'une transformation réussie sur le plan écologique et social, et en profiter pour regagner en souveraineté. ”

21. Xavier Ragot, « Quel financement de la politique climatique : dettes, taxes, inflation ? », OFCE, 2023.

Une économie de guerre décrit la mobilisation générale d'un pays suscitée par l'émergence d'une menace d'une gravité majeure avec pour objectif la suppression de ce péril.

Généralement, cela implique le passage d'un système économique libéral orienté par les marchés à un système économique dirigiste ou planificateur. Ce dernier s'appuie, entre autres, sur des mécanismes tels que la mise en place d'obligations précises et d'interdictions ainsi que d'une nouvelle gouvernance des entreprises, considérée comme légitime par la population pour répondre rapidement à la menace. Face au double constat de notre sortie de l'espace de sûreté écologique et de l'incapacité des politiques libérales actuelles, qui nous y ont menées, à nous extraire de cette situation d'instabilité grandissante, l'économie de guerre écologique représente une métaphore utile pour souligner l'urgence et l'ambition de la réponse aux menaces qui menacent notre sûreté collective.

Bien sûr, il ne s'agit pas de renoncer aux principes sociaux et démocratiques qui sont les nôtres et de verser dans l'autoritarisme liberticide et nationaliste. La métaphore guerrière est donc imparfaite. Dans le cas écologique, elle suppose par exemple de prendre en compte la légitimité des politiques auprès de la population, sans quoi l'échec est assuré. Faire face aux menaces suppose de bien les identifier. Ici, il ne s'agit pas d'affronter un ennemi organisé tel qu'un pays ou une armée lors d'une guerre comme l'histoire les a portées.

Alors qu'aucun pays n'est encore parvenu à s'engager dans une transformation écologique à la hauteur des enjeux, la France peut servir une nouvelle fois de modèle dans le monde en montrant la voie d'une transformation réussie sur le plan écologique et social, et en profiter pour regagner en souveraineté. **Elle doit pour cela se lancer dans une grande transformation de la société française sur vingt-cinq ans**, afin de réaliser des changements qui devront être d'une ampleur comparable avec ceux opérés pendant les deux dernières Guerres mondiales : **organiser la mobilisation générale écologique.**

B. ORGANISER LA MOBILISATION GÉNÉRALE ÉCOLOGIQUE

Après avoir pris acte de l'inefficacité et de l'injustice dramatique des politiques néolibérales, il est maintenant nécessaire de définir une doctrine claire pour mettre notre société en sûreté écologique. La ligne d'action que nous proposons repose sur les principes suivants : des politiques écologiquement efficaces et compatibles avec la construction d'une société socialement juste. La forme des mobilisations historiquement mises en place face aux menaces majeures montre que face aux crises écologiques, l'intervention contraignante et la planification de l'État sont les candidates les plus sérieuses pour assurer la prise en compte rapide de risques complexes de long terme. Assurer le caractère juste et démocratique des mesures prises pour y faire face est également un pilier de sa réussite.

Cette mobilisation générale doit être pilotée par l'État, agent centralisateur le plus légitime et organisé. Sa mise en pratique s'appuie sur une société civile mobilisée et convaincue de la légitimité du passage à une modalité de fonctionnement extraordinaire²². Dans le cadre d'une mobilisation générale, la lutte contre la menace identifiée est prioritaire et nécessite d'identifier les besoins essentiels (comme la production et la distribution alimentaires), et justifie d'y consacrer les ressources jusqu'ici dédiées aux usages identifiés comme superflus (voir le document joint « [Mobilisation générale écologique : propositions pour un plan d'action](#) »).

En pratique, les contraintes pesant sur les particuliers et les entreprises touchent généralement au système d'allocation des ressources, pouvant aller jusqu'au rationnement ou à l'interdiction de certaines productions ou consommations de biens et de services écologiquement insoutenables. L'intervention ciblée de l'État peut également favoriser certains acteurs économiques, par exemple par l'industrialisation de nouveaux secteurs et la réindustrialisation d'autres secteurs.

22. On lira avec intérêt l'analyse écosocialiste des enseignements du passage en économie de guerre des États-Unis pendant la Seconde Guerre mondiale de Martin Hart-Landsberg, « [La planification au service de la transition climatique : l'exemple de l'économie de guerre américaine entre 1940 et 1945](#) », *Monthly Review*, 2023, traduit par Renaud Lambert et Régis Portalez pour X-Alternative.

C. INSCRIRE LA MOBILISATION GÉNÉRALE DANS L'URGENCE ÉCOLOGIQUE

Le concept d'économie de guerre écologique permet de filer une métaphore à la hauteur des ambitions visant à réinsérer nos sociétés dans les limites planétaires : organisation d'une planification mobilisant les systèmes productifs en distribuant les efforts, aussi rapidement que possible. **La notion de mobilisation générale prolonge la métaphore en ne laissant pas planer de doute sur sa dimension sociale et démocratique.** Là où une transition écologique évoque une image de transformation douce et progressive, l'économie de guerre écologique et la mobilisation générale écologique se font au rythme de la capacité d'action maximale à partir de l'ensemble des ressources et des moyens non strictement nécessaires aux besoins essentiels de la population. Elle nécessite pour cela un dirigisme économique et social supérieur à une simple transition. En outre, la bifurcation écologique doit être également capable de prendre des décisions rapides lors des situations de crise imprévisibles qui ne manqueront pas de se présenter.

Ainsi, le concept historique d'économie de guerre peut se mobiliser en y intégrant trois conditions essentielles pour la réussite et la viabilité de la bifurcation écologique :

- **Elle doit se faire dans le cadre d'un projet émancipateur et démocratiquement choisi** parmi les alternatives permettant la mise en sûreté écologique, au niveau local, national et dans la mesure du possible international.
- **Elle doit accompagner les bénéfices écologiques de la mise en sûreté écologique de notre société par l'ouverture de nouveaux droits sociaux et sanitaires**, un partage juste des richesses et du travail et l'assurance des besoins remplis et de gains sanitaires (une alimentation plus saine, moins d'expositions aux pollutions, etc.).
- **Elle vise à opérer une transformation permanente vers un nouveau modèle de société**, et non pas à traverser une situation de menace temporaire ; bien que le gros des efforts qu'elle demande soit circonscrit à un laps de temps donné, il ne peut être envisagé de retourner après cet effort à la situation initiale.

L'économie de guerre écologique et la mobilisation générale écologique, sont donc construites pour s'imbriquer avec clarté dans un projet émancipateur de transformation écologique et sociale capable de satisfaire les besoins de toutes et tous de façon pérenne.

“ La mobilisation générale écologique nécessite pour cela un dirigisme économique et social supérieur à une simple transition et doit être également capable de prendre des décisions rapides lors des situations de crise imprévisibles qui ne manqueront pas de se présenter. ”

III - DIX GRANDS PRINCIPES D'UNE MISE EN SÛRETÉ ÉCOLOGIQUE

A. SE PROJETER SUR VINGT-CINQ ANS, SOIT AVANT 2050

Une mobilisation générale, *a fortiori* écologique, ne peut qu'être clairement limitée dans le temps, car conditionnée à l'atteinte d'un objectif : la mise en sûreté écologique de notre société via l'atteinte de la neutralité carbone, de la préservation de la biodiversité, globalement du respect des limites planétaires, et de l'adaptation globale de notre société aux crises écologiques (Voir Intérêt général, « [Gouverner en situation de crises écologiques - III : 2050, une France en situation de crises écologiques](#) », note #26, octobre 2022).

Cette mise en sûreté doit impérativement avoir lieu dans les vingt-cinq prochaines années, notamment pour contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone planétaire prévue par l'accord de Paris sur le climat : il s'agit donc de l'échéance de temps que l'on peut se fixer pour passer en économie de guerre écologique. Un horizon de vingt-cinq ans correspond à une période de temps à la fois courte pour répondre à l'urgence écologique déjà là et à la fois longue pour mettre en place les changements structurels nécessaires. L'essentiel de la transformation historique qui est devant nous doit donc avoir lieu dans cet intervalle²³.

Fixer un horizon temporel clair permet à chacun de planifier ses choix, qu'ils soient privés comme les entreprises et les consommateurs ou publics tels que les administrations et les instances internationales.

Cette échéance n'implique pas que toute ambition de sûreté écologique prenne fin en 2050 et que l'on se remette à produire des SUV sans limitation : il s'agira alors de s'assurer de poursuivre le développement de notre société et l'émancipation humaine tout en restant dans le cadre des limites planétaires. Mais en cas de réussite de la transformation écologique, l'enjeu de ce futur pas si lointain consistera plus à préserver et à régénérer notre environnement pour le stabiliser qu'à transformer rapidement nos activités humaines.

B. PLANIFIER PAR L'ÉTAT ET ASSOCIER LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Notre mise en sûreté écologique implique une réorganisation des mécanismes économiques et des modes de production d'une ampleur et d'une durée telles, qu'elle est par nature incompatible avec le laisser-faire économique et les mécanismes de marché, fussent-ils régulés. C'est une constante des économies de guerre : aux États-Unis, durant la Seconde Guerre mondiale, ce n'est pas Wall Street, mais l'État qui a non seulement organisé, mais aussi construit lui-même la plupart des équipements. L'État passait les contrats, déplaçait le matériel, annulait les contrats en fonction des besoins de la guerre, saisissait les entreprises refusant de se plier aux directives, et opérait un contrôle rigoureux des bénéficiaires pour mener la guerre²⁴.

“ Un horizon de vingt-cinq ans correspond à une période de temps à la fois courte pour répondre à l'urgence écologique déjà là et à la fois longue pour mettre en place les changements structurels nécessaires. ”

23. Soit un écart avec la position d'Éric Monnet concernant l'usage du concept d'« économie de guerre » appliqué à la transition écologique, disponible dans le verbatim de la conférence de Michel Aglietta, Massimo Amato, Éric Monnet, Jean Pisani-Ferry, Magali Reghezza-Zitt, Antoine Reverchon, « [Économie de guerre et planification écologique](#) », Le Grand Continent, 2022.

24. Bill McKibben, « [A World at War](#) », *The New Republic*, août 2016.

Par ailleurs, les changements de comportement individuels seuls ne suffiront pas²⁵ : les modes de vie écologiquement soutenables nécessitent la mise en place d'infrastructures et de processus de redistribution qui ne peuvent être mis en place qu'à l'échelle de la collectivité. **C'est pourquoi la transformation écologique doit s'incarner d'abord dans des modifications structurelles et collectives. Elle passe par la création d'infrastructures et d'institutions rendant possibles les transformations des pratiques individuelles** : par exemple, une infrastructure vélo sécurisée et généralisée permet l'adoption de ce moyen de transport par le plus grand nombre. De même, le nombre de lignes de train ainsi que le prix et la fréquence des voyages déterminent les possibilités de transports décarbonés.

Toutes les échelles de l'organisation du territoire devront jouer un rôle dans la planification et l'économie de guerre écologique, d'une part en faisant remonter les besoins rencontrés dans les territoires ; d'autre part par la déclinaison locale et organisée, selon les spécificités endémiques, des objectifs macroéconomiques et sociaux découlant des principes de l'économie de guerre écologique (Intérêt général, « [Pour une République sociale et écologique : reconstruire le triptyque communes - départements – État](#) », note #20, février 2022). **En outre, un État passant en économie de guerre écologique doit pour cela assumer son rôle d'organisateur du fonctionnement de l'économie, en mettant en place des mesures contraignantes** : selon les cas, prise de contrôle de certaines industries stratégiques, mise en place de normes et de cahiers des charges légalement contraignants – dont des interdictions et des obligations –, l'obligation de transparence sur les impacts environnementaux, en plus de mesures incitatives fortes telles que des subventions sous conditions, des taxes et des mesures protectionnistes, l'implication des salariés et de leurs représentants dans les processus de prise de décision.

Une planification directive de la part de l'État apporte un autre avantage majeur : en période d'incertitude généralisée, la planification écologique est un puissant réducteur d'incertitudes. Ainsi, la mise en place d'interdictions et de soutiens massifs à certaines productions donne une visibilité forte aux citoyens et aux entreprises.

Enfin, un pilotage fort par l'État est indispensable, car la transformation écologique devra avoir lieu à une échelle plus vaste que la seule échelle nationale, ce qui justifie la coordination de cette planification à des échelles supra-nationales, pour lesquelles l'État est l'interlocuteur premier.

C. ORGANISER LA PLANIFICATION DÉMOCRATIQUE

Pour être légitime, la mobilisation générale écologique doit s'appuyer sur l'implication des citoyennes et des citoyens et donner l'assurance de sa capacité à donner l'accès à toutes et tous aux biens et services essentiels à une bonne qualité de vie. L'alternative, à savoir l'échec de la mise en sûreté écologique de notre société et l'incapacité du système néolibéral à assurer l'accès de chacun aux biens et services essentiels, serait, quant à elle, violemment liberticide et injuste. Il s'agit donc de se placer à rebours du système actuel où la régulation et l'absence de norme contraignante permettent à des actionnaires dotés d'un pouvoir démesuré de contrôler la vie de tous. Seuls des débats collectifs et démocratiques peuvent fixer les lignes durables de notre vie commune. Rendre cette perception majoritaire est donc un enjeu essentiel du processus de mobilisation générale écologique.

Ainsi, la mobilisation doit être organisée démocratiquement. Pour qu'elle soit efficace et juste, il est essentiel que cette organisation soit d'une part, partagée entre les échelons nationaux et locaux, d'autre part, que la société civile et les citoyens soient fortement impliqués via des mécanismes qui garantissent un droit à la co-gouvernance de la planification pour les citoyens et la société civile organisée (associations, coopératives, collectifs locaux, etc.).

25. Selon Carbone 4, entre un quart et la moitié de la réduction de l'empreinte carbone moyenne d'un français, nécessaire pour que la France atteigne la neutralité carbone, peut être obtenue par des choix comportementaux ou de consommation individuels. Le reste nécessite des transformations organisées à plus large échelle. Voir Alexia Soyeux et César Dugast, « [Faire sa part](#) », Carbone 4, 2019.

Aux communes doit incomber la charge d'animer les débats destinés à l'identification des transformations nécessaires de chaque territoire, tant pour l'atténuation que l'adaptation (Intérêt général « [Pour une république sociale et écologique : reconstruire le triptyque commune - département - état](#) », note #4, janvier 2022) : quels moyens de transport bas carbone adaptés à la localité ? Quels besoins d'adaptation propres au territoire ? Quelles perspectives pour la gestion des sols selon le profil agricole actuel de la région ? Ou pour l'organisation de l'eau, en particulier au vu des profils hydrologiques des bassins et des activités locales à prioriser, notamment pour les régions d'ores et déjà en pénurie saisonnière ? Ces besoins devront être transmis ensuite à un Commissariat à la planification écologique.

Cet organe de planification national doit être chargé de rassembler des comités thématiques autour de chaque secteur (mobilité, logement, agriculture, santé, infrastructures, etc.), afin de proposer des objectifs sectoriels d'atténuation et d'adaptation cohérents avec l'ambition globale d'un retour rapide dans les limites planétaires, et de politiques nécessaires pour y parvenir. Pour être démocratiques et mobiliser l'ensemble du potentiel créatif du pays, ces comités devront rassembler des experts, des représentants de l'État, des branches économiques, des syndicats, des universitaires et chercheurs, des associations, en s'aidant sur des sujets précis d'assemblées de citoyens tirés au sort (sur des modèles de la Convention citoyenne pour le climat). Ils devront être dotés d'une administration conséquente, avec des agents aux profils pluridisciplinaires. Les rapports élaborés dans chaque comité seront proposés au gouvernement, auquel il appartiendra de déterminer parmi les objectifs et moyens proposés, ceux qui lui sembleront pertinents avant de les soumettre sous forme de projets de loi au vote du Parlement. Les politiques qui en découleront se déclineront ensuite dans les documents de planification territoriale, en rendant obligatoires la mise en place d'objectifs chiffrés, d'un programme d'actions, et de dispositifs de suivi et d'évaluation cohérents avec les stratégies nationales ainsi initiées (Intérêt général, « [Gouverner en situation de crises écologiques - Préparer la France aux crises écologiques](#) », note #27, juillet 2022).

Au sein des grandes entreprises publiques et privées, la gouvernance devra également faire une part importante aux salariés afin de les inclure dans le processus de décision et limiter l'influence des actionnaires. L'enjeu de gouvernance des entreprises est de permettre que les citoyens travaillant en leur sein s'emparent moralement du rôle économique de leur entreprise et traduisent un projet de société qui soit au service non pas d'une rentabilité numéraire de court terme, mais d'un projet de société en sûreté dans les limites planétaires. La participation des employés peut, comme celle de l'État, reposer sur une participation accrue aux Conseils d'administration exigée par la loi voire la prise de capital par les salariés (Intérêt général, « [Socialiser le capital par la loi - Histoire et proposition](#) », note #27, septembre 2022). Au-delà de la question de la direction des entreprises, le passage en économie de guerre écologique nécessite également l'extension des droits des syndicats pour qu'ils puissent devenir une force motrice de la transformation écologique des entreprises : temps syndical prévu pour travailler et revendiquer sur les enjeux écologiques, avis systématique des CSE sur tous documents en lien avec la transformation écologique des entreprises, participation à l'élaboration avec vote contraignant pour la mise en place d'un plan de mise en sûreté écologique de l'entreprise concernant la reconversion des emplois et l'adaptation des conditions de travail (Intérêt général, « [Que peut l'État pour renforcer le syndicalisme ? Réhabiliter les syndicats dans leur rôle de contre-pouvoir](#) », note #28, janvier 2023).

Plus globalement, la participation citoyenne et civile organisée doit aussi être fortement rendue possible par les institutions et encourager l'auto-organisation, en particulier aux niveaux locaux, via la formation de structures économiques sociales et solidaires : coopératives agricoles, de petites industries et d'artisanats, ressourceries, ateliers d'auto-réparation de vélos et autres réseaux de partages de connaissances, de services, de réemploi et de réparations d'objets, de mise en commun de ressources matérielles et immatérielles, en particulier autour des *low-tech*, qui visent la réparabilité et la recyclabilité. Afin de pouvoir efficacement stimuler et favoriser l'auto-organisation citoyenne, l'État et les collectivités locales pourront constituer des organes et des réseaux d'appuis, qui favorisent et accompagnent la création et le développement de telles structures, via des aides juridiques, technologiques, financières et logistiques.

D. ALLIER OBLIGATIONS COLLECTIVES ET NOUVEAUX DROITS

Imposer la fin des activités les plus ostensiblement aberrantes pour l'environnement – jets privés, yachts – est indispensable, mais ne suffira pas : elles représentent une part trop limitée des impacts sur l'environnement de nos sociétés pour suffire, en soi, à nous mettre en sûreté écologique. On ne peut pas ignorer de telles activités, mais on ne doit pas s'y limiter.

Le passage en économie de guerre doit entraîner la transformation des pratiques de mobilité, de chauffage, d'alimentation et de consommation de l'ensemble des citoyens, y compris les plus précaires. Mais cela n'implique pas que ce soit aux plus pauvres de payer le coût de cette transition, au contraire obliger les propriétaires de chaudières au fioul d'en sortir urgemment n'implique pas que ce soit à ces mêmes propriétaires d'en payer le coût. **La mise en sûreté écologique de notre société doit être simultanément rapide et juste.**

En premier lieu, la mobilisation générale écologique doit reposer sur des obligations collectives ainsi que sur des interdictions et des quotas. Passer en économie de guerre écologique implique donc de remplacer la taxation des activités écologiquement nuisibles, soit la réponse néolibérale aux crises écologiques, par la mise en place d'obligations en interdisant progressivement les activités qui nous menacent de catastrophes écologiques. La taxation des activités les plus nocives est à fois la injuste et inefficace. Il faut donc les interdire autant que possible.

Pour que la transformation écologique se fasse de façon juste, le sujet n'est pas de savoir si des obligations devront être déployées, mais comment celles-ci pourront l'être de la manière la plus juste. La gestion de la pénurie par les lois du marché est à la fois inefficace, car les quantités sont insuffisamment réduites, et injuste, car les riches s'achètent le droit de polluer. À l'inverse, des interdictions permettent d'assurer que l'effort soit justement réparti entre tous les citoyens, puisque la loi est la même pour toutes et tous. Contraindre par la norme garantit que les entreprises ou les citoyens les plus riches n'y échappent pas, ce que ne parvient pas à faire la mise en place de taxes écologiques (sur le carbone par exemple). Se contenter de surtaxer les voyages en avion pour en diminuer l'usage n'empêchera pas les plus riches de continuer à l'utiliser, au contraire de la mise en place de quotas carbone individuels dans l'aérien.

En outre, **l'organisation de la transformation écologique par les contraintes et les normes donne une forte visibilité réglementaire aux industriels** et facilite le changement de leur modèle, en sachant précisément à quelle échéance, dans quelles conditions et avec quel soutien une activité sera interdite, réduite ou facilitée. **La planification sur vingt-cinq ans permet de construire des plans industriels et commerciaux.** À l'inverse, les systèmes de taxation et surtout de marché offrent des incertitudes bien plus fortes et limitent donc la capacité de projection des entreprises : dans un marché carbone, l'échéance à laquelle le coût d'une technologie bas-carbone deviendra compétitive économiquement face à des alternatives carbonées dépend des émissions futures des autres entreprises, de la spéculation sur le marché, et du coût du produit ou du service décarboné. **Personne n'est actuellement capable de fixer un prix du carbone qui fasse consensus et encore moins d'en connaître avec certitude la valeur dans cinq ou dix ans.**

“ Des interdictions permettent d'assurer que l'effort soit justement réparti entre tous les citoyens, puisque la loi est la même pour toutes et tous. ”

Des obligations fortes existent déjà dans la loi pour des motifs de justice sociale : interdiction du travail des enfants, salaire minimum, limitation du temps de travail, etc. Elles sont vues par l'écrasante majorité de la population comme des progrès sociaux. Il en existe aussi pour des motifs écologiques : fin de la vente de voitures thermiques en 2035, interdictions de l'installation de nouvelles chaudières fioul, obligations de rénovation des logements passoires en location, interdiction de l'usage de produits chimiques particulièrement polluants comme le DTD, l'amiante et les CFC, obligations progressives de réduction de la consommation d'énergie dans le tertiaire, etc. Actuellement trop limité, ce type de réglementation est tout à fait possible. Il a pourtant montré son efficacité pour résorber le risque de dépassement d'une limite planétaire en réduisant le trou dans la couche d'ozone.

Enfin, pour qu'elles soient effectives, ces contraintes doivent systématiquement aller de pair avec l'ouverture de nouveaux droits, écologiquement soutenables : pour chaque obligation, il est essentiel de mettre en regard l'ouverture d'un nouveau droit ouvert à toutes et tous. La mobilisation générale écologique peut être l'occasion de s'organiser pour assurer les besoins de base de tous les citoyens et garantir le progrès des conditions de vie de ceux qui n'y ont pas accès actuellement. En économie de guerre écologique, la part du marché dans l'allocation des ressources s'amointrit ou disparaît au profit d'une organisation plus égalitaire de répartition. Les nouveaux droits écologiques accordent à chaque citoyen l'accès aux éléments assurant son bien-être, qu'il s'agisse de biens matériels de subsistance (notamment alimentation, eau, logement), de santé physique et mentale, de sûreté, de conditions sociales et environnementales saines, à la revalorisation économique et sociale d'un grand nombre de métiers aujourd'hui injustement dévalorisés. D'autres besoins peuvent également être intégrés aux objectifs essentiels tels que l'éducation, l'accès aux arts et à la culture, la participation sociale et politique²⁶ et bien sûr, la répartition juste des richesses, .

Autrement dit, **de nouvelles contraintes pèseront sur ce qui est le quotidien de certains actuellement, surtout parmi les plus favorisés. Cela peut se faire en gagnant de nombreux nouveaux droits en faisant en sorte qu'ils soient mieux répartis et donc plus égalitaires :**

- Il n'est pas possible de conjuguer la préservation d'un environnement habitable et la possibilité pour chacun de partir chaque année en avion sur un autre continent, mais il est possible d'assurer à chacun le droit de partir en vacances dans les zones accessibles en train à un coût raisonnable.
- Il ne sera pas possible d'autoriser chacun à occuper une grande maison individuelle consommatrice d'espace naturel et de bâtir une société sobre, mais il est possible d'assurer à chacune le droit à un habitat sain, desservi par des transports en commun, bien isolé, bien chauffé en hiver, et protégé des canicules en été.
- Il ne sera pas possible d'assurer à chacun le droit de manger de la viande quotidiennement, mais il est possible politiquement d'assurer à chacun l'accès à une nourriture saine et peu carnée trois fois par jour.

Ainsi, l'ouverture de ces possibilités et de ces droits (détaillés dans le document joint : « [Mobilisation générale écologique : propositions pour un plan d'action](#) ») permettra de transformer nos modes de vie et de production en vue de garantir le retour dans la zone de sûreté écologique. Celle-ci dépend des décisions politiques qui pourront uniquement réussir dans le cadre d'une mobilisation générale écologique, à la fois rapide et juste.

26. Ces besoins sont issus de la théorie du donut, voir Kate Raworth, « [La théorie du donut : une nouvelle économie est possible](#) », Oxfam, 2020.

E. UNE BOUSSOLE ÉCONOMIQUE INDÉPENDANTE DE LA CROISSANCE OU DE LA DÉCROISSANCE DU PIB

La recherche de la seule croissance du PIB fait partie des facteurs majeurs qui nous ont conduits aux dépassements violents de nos limites planétaires. Érigée en objectif de principe et composante structurante des politiques économiques, la production à tout prix et sans préoccupation pour les effets sur les écosystèmes s'appuie sur un modèle néolibéral qui réduit les marges de manœuvre publiques par rapport au monde économique²⁷. Retrouver notre sûreté écologique ne peut donc se passer d'une rupture avec le principe de l'objectif de croissance pour la croissance.

Une partie du mouvement écologiste propose donc d'organiser la diminution des impacts écologiques en se fixant comme ligne directrice et principal levier d'action la baisse globale de la consommation et de la production – et donc du PIB. Celle-ci serait accompagnée d'une meilleure répartition des richesses et d'une augmentation de l'épanouissement des citoyens. Elle s'inscrit dans la critique d'une économie dirigée par un modèle néolibéral et du mode de production capitaliste contemporain²⁸.

Néanmoins, une mobilisation générale écologique n'a pas à poursuivre ou à repousser intrinsèquement la croissance du PIB. Elle implique nécessairement de cesser d'en faire une fin en soi. En effet, passer à une économie de guerre écologique nécessite en premier lieu un soutien fort et transitoire à la production des systèmes et des infrastructures indispensables à la construction d'une société écologiquement soutenable et répondant au besoin des citoyens. Elle suppose également des politiques fortes et durables de sobriété énergétique et de réduction de la consommation des ressources qui impliquent de mettre fin à d'autres activités. Il est donc difficile de savoir si cette mobilisation entraînera une augmentation ou une baisse du PIB : peu importe d'ailleurs, tant qu'au final les impacts environnementaux reviennent à un niveau soutenable et que la société se soit adaptée à ses nouvelles contraintes écologiques.

Ainsi, il importe de cesser de se fixer des objectifs de croissance globale de la production et de la consommation comme politique publique. Cela suppose, ce qui est une tâche plus ardue, d'adapter les financements assurés par la solidarité nationale à une société qui ne sera peut-être plus en croissance économique, en fonction de l'impact qu'aura le passage en économie de guerre écologique sur le PIB. Et donc de se fixer d'autres indicateurs de réussite de la politique menée que la croissance du PIB, réflexion qu'il s'agira de fixer démocratiquement à partir des travaux statistiques et universitaires. Il ne faut pas confondre mesure par un indicateur et objet de mesure. Cela repose donc sur la fin de la logique productiviste de l'activité économique, en sortant la recherche de la croissance de l'ensemble des productions comme une fin en soi, et donc d'abord de retirer aux actionnaires la capacité d'orienter les productions des entreprises vers la seule maximisation de leur profit sans considération pour les effets néfastes sur les Humains ou la planète. Ainsi, la mobilisation générale écologique s'appuiera sur les boussoles d'autres indicateurs de richesses et intégrera la réduction des impacts écologiques et la réponse aux besoins considérés comme essentiels²⁹. Le CESE et France Stratégie ont par exemple proposé le tableau de bord suivant en 2015, qu'il s'agira d'améliorer et de légitimer par un processus démocratique et populaire :

27. Voir par exemple l'Objectif de développement durable 8 de l'ONU : « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ».

28. Timothée Parrique, *The political economy of degrowth*. Economics and Finance, Université Clermont Auvergne-Stockholms universitet, 2019.

29. Vincent Aussilloux, Julia Charrié, Matthieu Jeanneney, David Marguerit et Adélaïde Ploux-Chillès, « Au-delà du PIB, un tableau de bord pour la France », note d'analyse France stratégie n° 32, juin 2015.

Tableau récapitulatif des thèmes et des indicateurs retenus

	Thèmes	Indicateurs
Économique	Travail	Taux d'emploi
	Investissement ^a	Patrimoine productif
	Stabilité financière	Dettes publique et privée
Social	Santé	Espérance de vie en bonne santé
	Qualité de vie	Satisfaction à l'égard de la vie
	Inégalités ^a	Écarts de revenus
	Éducation ^a	Part des diplômés
Environnemental	Climat	Consommation carbone
	Biodiversité	Abondance des oiseaux
	Ressources naturelles	Recyclage des déchets

^a Pour trois thèmes, les analyses ne permettent pas de trancher entre plusieurs indicateurs et les avis demeurent partagés.

Source : France Stratégie

F. DÉFINIR LES GAGNANTS ET LES PERDANTS DE LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE

Passer en économie de guerre écologique profitera à l'ensemble de la population, en améliorant la sûreté de toutes et tous face aux risques écologiques. Que ce soit par la diminution de l'exposition aux pollutions, par un meilleur accès pour toutes et tous aux biens et services essentiels et par la création d'emplois utiles dans des conditions de travail décentes, le retour à la sûreté écologique telle que nous la définissons bénéficiera au plus grand nombre.

Mais il ne faut pas se cacher : au-delà de ces bénéfiques collectifs, le passage en économie de guerre écologique fera certes des gagnants, mais bien sûr des perdants. Une meilleure redistribution des revenus est indispensable pour faire face aux surcoûts de la transformation écologique et également pour bâtir une société plus juste. Assurer à tous ceux qui n'ont pas pour le moment d'accès aux transports en commun la possibilité de se déplacer en véhicule électrique de taille raisonnable implique la mise en place d'un soutien pour les plus pauvres qui devra s'accompagner d'une hausse de la participation à la solidarité nationale des plus riches. La reconversion des salariés coincés dans des activités écologiquement insoutenables occasionnera des coûts et des contraintes qui devront être compensés par un partage de la valeur en direction des salariés et des investissements. À l'échelle individuelle par exemple, assurer à tous la possibilité de partir en vacances en train implique que les plus riches et la classe moyenne supérieure ne puissent plus partir en week-end en avion à Courchevel ou à Marrakech.

L'enjeu de la rentrée en zone de sûreté écologique n'est ainsi pas de s'assurer qu'il n'y aura pas de perdants, mais plutôt que les gagnants représenteront la majorité de la population qui était jusqu'alors du côté des perdants du modèle néolibéral. En outre, une telle bifurcation devra affronter l'hostilité des marchés et des perdants (aisés) de ces politiques. Un affrontement qu'il est nécessaire d'anticiper (voir Intérêt général, « [Faire sauter les verrous - Les clés pour que la gauche ne capitule pas](#) », note #29, mars 2023).

G. ANTICIPER LES RENOUVELLEMENTS D'EMPLOIS, LES CRÉATIONS ET LES RECONVERSIONS

Le passage en économie de guerre diffère des politiques néolibérales en ce qu'il assume de prioriser le soutien à certaines activités (en particulier les productions agricoles et industrielles indispensables à la transformation écologique) **tout en provoquant et en accompagnant la fermeture d'autres activités écologiquement insoutenables** (production de véhicules thermiques, des véhicules lourds en général, des moyens de chauffage au gaz et au fioul, d'une partie des activités de construction et d'élevage, etc.³⁰). Ces transformations massives devront s'accompagner de reconversions d'ampleur similaire et doivent donc être anticipées au plus vite, afin que les travailleurs bénéficient du processus plutôt qu'ils en soient les victimes.

Il va donc être nécessaire de mener de grands plans de formation et de reconversion des travailleurs, de s'organiser pour leur permettre de rester autant que possible dans leur bassin d'emploi actuel lorsqu'ils le désirent, dans des conditions socialement et économiquement justes. La reconversion des salariés pour le moment coincés dans des activités écologiquement insoutenables occasionnera par ailleurs des dépenses qui devront être couvertes par un partage des bénéfices nettement moins favorable aux actionnaires au profit des salariés et des investissements.

Ces fermetures doivent être assumées, organisées et anticipées, pour prévoir la reconversion juste des travailleurs concernés, et pour avoir le temps d'élaborer la transformation des infrastructures avec les travailleurs eux-mêmes. L'identification des infrastructures à reconvertir et fermer d'urgence doit être un des principaux objectifs du Commissariat au plan. Une fois ces infrastructures identifiées – raffineries, usines de production de véhicules thermiques, de chauffage au gaz, autoroutes, aéroports, etc. –, **réussir le passage en économie de guerre écologique nécessitera de donner aux salariés en charge de ces infrastructures, aux citoyens riverains, aux associations et aux chercheurs compétents, la possibilité d'élaborer collectivement un projet de reconversion de leurs activités.** Les pouvoirs publics devront pour cela organiser de façon systématique la mise en place de comités de reconversion écologique, rassemblant l'ensemble des parties prenantes. Afin de déterminer comment transformer ou fermer au mieux ces infrastructures, ce processus pourra déboucher sur des projets de reconversion industrielle, de reconversion individuelle, ou de dépollution des sites, s'appuyant notamment sur l'expertise des salariés et des citoyens concernés. Cela implique l'allocation par la puissance publique de moyens organisationnels et d'accès à l'expertise de ces comités de mise en sûreté écologique, en contrepartie d'un délai contraint. Ce mode d'organisation assurera l'émergence de projets que la puissance publique ne pourrait pas forcément imaginer ou mettre en place par elle-même, et que les directions des entreprises impliquées mettent de côté en priorisant la rentabilité de leur activité au détriment de l'intérêt des principaux concernés, qui trouveraient ainsi un espace d'expression et de réflexion. Les projets de reconversion qui émergeront ainsi seront soumis à la puissance publique, qui choisira d'allouer ou non les moyens nécessaires à leur mise en place.

Ce mode de planification permettrait aux citoyens, aux salariés et aux associations de participer à l'organisation concertée d'une société passée en économie de guerre écologique, dans un contexte où la puissance publique doit s'engager à se montrer accueillante vis-à-vis des initiatives locales cohérentes avec l'économie de guerre écologique.

Plus globalement, un passage en économie de guerre écologique doit être l'occasion de proposer des emplois plus sûrs, plus valorisés et mieux rémunérés à l'ensemble des travailleurs afin de poursuivre l'émancipation humaine, de réduire les inégalités de revenus en augmentant les salaires et l'emploi, et de faire revivre les zones rurales et les petites villes grâce à l'installation de nouvelles industries.

30. Alexandre Monin, *Héritage et fermeture : une écologie du démantèlement*, éditions Divergence, 2021.

H. S'ÉMANCIPER DU CARBONE PAR LA RÉINDUSTRIALISATION ÉCOLOGIQUE

La mise en sûreté écologique de la France implique de se fixer pour objectif principal la sortie, le plus rapidement possible, du pétrole et du gaz. **Cela implique une mobilisation d'ampleur pour assurer une réindustrialisation rapide** ayant pour objectif la production de masse – et donc à coûts rapidement réduits – de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques, d'éoliennes de grande taille, de pompes à chaleur, de véhicules électriques légers, de vélos, de vélos-cargo, de trains et de nouvelles infrastructures capables d'en étendre le rayon d'action.

Cela implique également de ne pas chercher à réindustrialiser indistinctement dans tous les domaines (voir principe 5), mais de se concentrer spécifiquement sur la production des biens et services indispensables et écologiquement soutenables, tout en privilégiant lorsque cela est possible des technologies simples, durables, résilientes, et facilement réparables. Être à la pointe de la production de produits de luxe ou d'aéronefs commerciaux plutôt que de rames de train, de panneaux photovoltaïques et de voitures électriques légères et bon marché n'est pas une fatalité. La planification publique a montré par le passé sa capacité à réorienter des économies entières ; elle est d'autant plus pertinente face à l'urgence et l'ampleur des transformations sociales et écologiques à engager. Cette réindustrialisation écologique ciblée doit aller de pair avec l'organisation de la fermeture ou de la reconversion rapide des activités écologiquement insoutenables (voir principe 7)³¹.

I. ORGANISER LA TRANSFORMATION AGROÉCOLOGIQUE

Réussir la transformation écologique et gagner en souveraineté passe également par le contrôle de notre modèle agricole et de son fonctionnement. En parallèle à la sortie des énergies fossiles, **il est primordial d'entamer une transformation du modèle agricole français, pour assurer la préservation et la restauration de terrains agricoles capables de produire une alimentation majoritairement végétale, saine, stockant du carbone dans les sols et résistants aux aléas climatiques.**

Il faut donc pour cela reprendre le contrôle de notre agriculture, qui doit permettre aux citoyens de mieux manger, et de consacrer l'accès à une nourriture locale variée, goûteuse et de qualité comme un droit inconditionnel. La reprise en main de notre agriculture implique aussi de considérer les agriculteurs et les paysans, comme des piliers de la société écologique, et donc de leur garantir un statut qui n'est pas le leur aujourd'hui : non seulement par une révision de leur rémunération et de leur reconnaissance symbolique, mais aussi par une nouvelle organisation de leur temps de vie, avec une meilleure gestion de leurs congés et de la répartition du travail, grâce à la démocratisation et la facilitation de l'accès à de nouveaux fonctionnements dans les exploitations³².

“ La planification publique a montré par le passé sa capacité à réorienter des économies entières ; elle est d'autant plus pertinente face à l'urgence et l'ampleur des transformations sociales et écologiques à engager. ”

31. Ces transformations sont détaillées dans le plan « Mobilisation générale écologique : propositions pour un plan d'action ».

32. Idem.

J. INITIER UNE GÉOSTRATÉGIE DE GUERRE ÉCOLOGIQUE

Pour nous mettre en sûreté écologique, la transformation de la France est une condition préalable nécessaire, mais non suffisante : le retour de l'ensemble des autres pays du monde dans les limites planétaires est bien sûr indispensable. En particulier, le changement climatique ne peut être limité que si l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre baisse fortement. Il est donc essentiel que la démarche d'économie de guerre s'accompagne d'un pendant international de géostratégie de guerre écologique. Prendre notre part permettra d'être exemplaire et d'être entendu dans les instances internationales.

Les inégalités de situations et la question de la justice et des dettes écologiques sont un constat primordial pour aborder la dimension internationale pendant les vingt-cinq prochaines années. Tous les pays n'ont pas eu et n'ont pas le même rôle dans la captation des ressources planétaires, le déploiement de l'économie industrielle moderne et des pollutions associées. Il est donc essentiel de prendre en compte ces inégalités pour déterminer quelle juste part d'effort et de quel type incombe à chaque pays, en prenant également en compte ses contraintes particulières et son état de développement. La France fait partie des pays riches, anciens colonisateurs, historiquement responsables d'importants dégâts environnementaux domestiques et dans d'autres pays, pour leur industrialisation propre, mais aussi pour la construction d'une économie globale, pilotée en grande partie par leurs firmes multinationales qui sont les opérateurs d'industries minières, d'infrastructures (eau, électricité, etc.), d'industries et de services de par le monde. **Ce passif, et cette position de puissance et d'influence, imposent à la France, non seulement d'être un bon élève et un pays modèle, mais de jouer un rôle pilote et même moteur pour la transformation de l'économie mondiale.**

Aujourd'hui, les pays riches rechignent à se transformer et à réduire leur surconsommation et les pays pauvres, cherchent dans leur croissance à les rattraper dans un suivisme technologique, ce qui amplifie les crises écologiques. Renverser cette dynamique implique pour les pays riches comme la France, non seulement d'enclencher de profondes transformations chez eux, qui doivent être plus rapides que la moyenne globale, et de réduire suffisamment leur consommation de ressources planétaires pour être en capacité de convaincre les autres pays, notamment moins développés, à entrer dans des démarches analogues de réductions d'impacts (voir le chapitre « Pour un internationalisme dépolluant », dans Intérêt général, « [Des pollutions, dépollution – Épisode III : 10 principes pour désempoisonner le monde](#) », note #10, décembre 2020).

Les pistes de consensus international, déjà exprimées par exemple dans les COP, impliquent que les pays riches aident financièrement les pays en développement. Cependant, les capitaux tardent sévèrement à être alloués, comme le montre l'exemple du fonds international de 100 milliards de dollars annuels de capitaux publics et privés qui devraient être versés aux pays des Sud, montant toujours pas atteint, quand bien même l'accord le formalisant date de la COP de Copenhague, en 2009. De plus, ces fonds internationaux sont globalement largement sous-dotés pour répondre aux questions environnementales, qui demandent un effort financier plus important que les seules questions climatiques vers lesquelles ils sont en général fléchés – et déjà insuffisants. **La France doit s'aligner irréprochablement sur les engagements internationaux en termes d'effort national, mais aussi en aide aux pays en développement.** Il s'agit d'engager des dialogues et des coopérations multilatérales avec les pays des Sud pour définir des modalités d'aide et de coopération économiques et technologiques pour qu'ils puissent prendre leur part de l'effort global nécessaire.

La géostratégie de guerre écologique, versant international de l'économie de guerre écologique, peut être une doctrine diplomatique qui place la crise écologique au sommet de la hiérarchie des intérêts et des enjeux internationaux, conséquence logique du constat qu'une absence de coopération internationale conduirait à une multiplication croissante des violences et des conflits. Cela implique :

- **D'assurer la crédibilité de la France en diminuant suffisamment ses impacts écologiques**, sa captation de ressources globales y compris indirectes via ses importations (minerais, énergie, matières premières) dans des proportions supérieures à ce qu'elle représente en part de la population mondiale.
- Refonder le commerce international, aujourd'hui régulé par les règles contraignantes (avec sanctions) de l'OMC³³. **La géostratégie de guerre écologique impose que la France sorte des traités de libre-échange** qui favorisent des concurrences déloyales, la délocalisation des activités productives, des emplois, de la souveraineté, de l'exploitation humaine et des pollutions qui vont avec (Intérêt général, « [Contre le dumping, le protectionnisme : bâtir un "gouvernement des échanges" régulateur](#) », note #12, mars 2021). Cette sortie implique aussi une rupture difficile, mais nécessaire avec certains cadres internationaux, dont européens (Intérêt général, « [Traités européens, scénarios pour une rupture](#) », note #2, septembre 2019).
- **Développer rapidement des schémas de coopération technologiques**, le partage de ressources matérielles et humaines avec pour objectif la baisse des pressions environnementales, la garantie des droits sociaux et la satisfaction des besoins essentiels dans tous les pays.
- **Développer des alliances avec des pays coopérants**, pour pouvoir approfondir et avancer plus vite, mais aussi, pour pouvoir peser face aux possibles pays non coopérants, voire pour faire face à leurs pressions et être en capacité de leur infliger des sanctions multilatérales analogues à celles qu'applique l'OMC, mais cette fois, pour la préservation de la vie et non des intérêts commerciaux. Le cadre onusien étant très multilatéral, ces mécanismes pourraient se construire d'abord au sein de nouvelles alliances réduites aux pays disposés aux coopérations sociales et écologiques, en opposition au cadre de l'OMC et des clubs du format G20 ou G8. En revanche, la souveraineté sur les affaires intérieures doit être respectée, et considérée comme une limite.
- Le soutien à l'investissement dans des projets de décarbonation et de transformation écologiques à l'international³⁴ et à la mise en place de fonds aidant l'atténuation, l'adaptation, les pertes et les dommages vis-à-vis des pays du Sud.
- D'assurer le basculement de la France vers des productions pour l'export de produits et de services économiquement utiles dont la production en France présente des avantages comparatifs sociaux et environnementaux, comme l'électricité, les rames de train, les pompes à chaleur, etc. Dans un monde réinséré dans les limites planétaires, et malgré le fort gain en autonomie que cette mise en sûreté écologique peut permettre, il est certain que la France n'atteindra pas l'autosuffisance. En contrepartie de l'importation de biens et de services qu'elle ne sera pas capable de produire sur son sol (par exemple, une partie des minerais nécessaires à la transformation écologique qui ne sont pas présents sur son territoire), la France doit prévoir la production en excès de produits ou de services capables de participer à la décarbonation d'autres pays du monde. La balance commerciale de la France est pour le moment excédentaire dans des domaines écologiquement peu, voire pas utiles : un pan du commerce maritime, aviation, luxe, etc.
- **Renforcer les instances de concertation avec les pays voisins, notamment européens, pour tous les sujets concernant des réseaux supranationaux** (transports longue distance de personnes et de marchandises, rivières et fleuves et leur bassin versant, électricité, gaz bas-carbone, etc.) et des filières multinationales (notamment dépendant de ressources impossibles à se procurer en France) et s'assurer ainsi de déployer des infrastructures et des réseaux mutualisés dans une logique de soutien réciproque et d'économie de ressources.

33. Voir Naomi Klein, *Tout peut changer*, Acte Sud, 2014, et en particulier le chapitre sur le libre-échange.

34. De premières initiatives dans ce sens ont été initiées en Afrique du Sud et en Indonésie. Voir Murylet Jacque, Yann Rousseau, « Climat : un partenariat à 20 milliards pour aider l'Indonésie à se passer du charbon », *Les Échos*, 2022.

CONCLUSION : MAINTENANT OU JAMAIS

Personne n'ignore les canicules à répétition, les records de température, les incendies géants et toutes les catastrophes naturelles d'origine climatique qui deviennent le quotidien de milliards d'êtres vivants. Alors que faire ? **Plutôt que l'inéluabilité et le défaitisme face à un avenir sombre et brûlant ou à un programme néolibéral injuste et inefficace, Intérêt général élabore depuis quatre ans un corpus général, ambitieux et cohérent proposant des solutions pour affronter un des plus grands défis du début du XXI^e siècle.** Que ce soit au sujet du rôle des communes dans la bifurcation écologique (note #4), des pollutions (notes #8, #9, #10), du mix électrique français (notes #21 et #22), d'une stratégie nationale d'adaptation climatique (notes #24, #25 et #26), des difficultés que devra affronter la gauche au pouvoir (note #29) et maintenant, d'une véritable planification écologique, il s'agit de pouvoir gouverner avec clarté et détermination.

Tout d'abord, le temps presse et la France doit prendre sa part. Car **le consensus scientifique est sans appel** : les années caniculaires que nous sommes en train de vivre seront vues comme ordinaires d'ici 2050 ; l'extinction irréversible des espèces atteint des records dignes des temps géologiques. Plutôt que de se résigner, **ces nouveaux travaux proposent d'agir vite, c'est-à-dire dans les deux prochaines décennies, et bien, c'est-à-dire de façon ambitieuse, à la fois démocratiquement et de façon à rendre la société plus juste.** Il n'est certainement pas trop tard pour changer le cap de nos sociétés : posons les fondations du monde de demain dès aujourd'hui.

En outre, **ces travaux proposent une doctrine générale sur la base de dix grands principes.** Ils reposent sur la fermeture de certains droits, face à l'ouverture de nouveaux. **La bifurcation écologique sera difficile, mais peut être désirable** si elle invente aussi de nouveaux modes de vie, une société différente et un mode de production qui ne profitent pas seulement à une minorité tout en détruisant les écosystèmes compatibles avec la vie humaine.

Une fois la doctrine proposée, des questions essentielles et concrètes demeurent si l'on cherche à la décliner en mesures écologiques concrètes d'un programme de gouvernement du camp de la transformation sociale et de l'internationalisme. **À quoi sommes-nous prêts à renoncer ? Quels sont les nouveaux droits individuels et collectifs à conquérir ?** En s'appuyant sur les grands scénarios de transition écologique élaborés récemment pour la France³⁵, le groupe de travail écologique d'Intérêt général propose de contribuer au débat par des mesures techniques, concrètes et argumentées sur quatre grands chantiers jugés prioritaires qui, **dans la lignée de la doctrine présentée ici, allient contraintes et nouveaux droits : les mobilités, l'usage des bâtiments, l'agriculture et l'industrie.** Par leur caractère innovant, celles-ci nécessitent une discussion collective et doivent prendre le temps démocratique du débat. Ces propositions du groupe de travail d'Intérêt général sont regroupées dans le document joint « [Mobilisation générale écologique : propositions pour un plan d'action](#) » qui prolonge cette note.

“ Ces travaux proposent une doctrine générale sur la base de dix grands principes. Ils reposent sur la fermeture de certains droits, face à l'ouverture de nouveaux. ”

35. Par l'ADEME, RTE, le Shift Project, négaWatt et le SGPE.